

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 1

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

8.03. Franchement, cela est inadmissible et intolérable en hiver. L'an dernier plus de 100 élèves de Tavannes et Tramelan étaient concernés et nous ne connaissons pas le nombre des autres abonnés.

Nous demandons que le train d'abonnés 3012 soit conduit sous forme d'accélééré de Sonceboz à Bienne, où il devrait arriver vers 7.45.

Cadre 39 Bienne - Sonceboz - Delémont

2. 3069 Bienne dép. 17.46 - Sonceboz 18.02/18.03.

Les trains entre 17.00 et 19.00 partant de Bienne en direction de Sonceboz sont nombreux : 17.18, 17.40, 17.46, 18.13, 18.32, dont trois s'arrêtent à toutes les haltes et stations entre Bienne et Sonceboz. Si tous les besoins ne sont cependant pas encore satisfaits, c'est que cette région est devenue une nouvelle banlieue de Bienne et qu'à la fin d'une journée de travail chacun voudrait regagner son foyer au plus vite.

Le Conseil municipal de La Heutte demande l'arrêt du 3069 à La Heutte.

L'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, dont le siège est à Bienne demande l'arrêt de ce même train à Frinvillier et à La Heutte.

Nous avons été rendus attentifs au fait que l'arrivée du train à 18.10 à Tavannes ne pouvait pas être modifiée.

Commission du trafic ferroviaire de l'Association
pour la défense des intérêts du Jura

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Progression internationale des exportations. — Au cours des trois premiers trimestres de 1969, le volume des exportations suisses s'est accru de 14,9 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ce taux d'augmentation dépasse certes un peu celui de l'an dernier (+ 14,1 %), mais il reste inférieur à celui de toute une série de pays industrialisés tels que le Japon (+ 25,1 %), l'Italie (+ 21,1 % pour les huit premiers mois seulement), l'Autriche (+ 20,5 %), la France (+ 19,4 %), les Pays-Bas (+ 19,3 %) et l'Allemagne fédérale (+ 16,8 %). Pour leur part, la Suède (+ 14 %) et la Grande-Bretagne (+ 13,8 %) ont enregistré des taux d'accroissement de leurs exportations analogues à celui de la Suisse. Seuls le Canada (+ 9,8 %) et les USA (+ 8,3 %) marquent une progression nettement moins importante.

Des machines pour l'étranger. — Plus de 70 % de la production suisse de machines et d'appareils sont destinés à l'étranger. En 1968, la valeur totale de la production suisse dans cette branche s'est élevée à 8 milliards de francs ; la part qui s'est vendue à l'étranger a atteint 72,5 %, soit 5,8 milliards de francs. Dans certains secteurs de l'industrie suisse des machines et appareils, cette proportion est encore supérieure. Ainsi en va-t-il par exemple de la fabrication des machines textiles dont l'étranger achète les 90 %.

Chômage pas mort - sauf en Suisse. — Malgré l'expansion économique générale, de nombreux pays souffrent encore d'un chômage relativement important. Au premier semestre 1969, on comptait en Allemagne fédérale 1,1 % de chômeurs en moyenne, par rapport au nombre total des salariés ; au Japon 1,3 %, aux Pays-Bas 1,4 %, en Suède 2,1 %, en Grande-Bretagne 2,6 %, aux USA 3,5 %, en Italie 3,6 %. En Suisse, un taux de chômage de 1 à 2 % signifierait que 20 000 à 50 000 personnes seraient, contre leur gré, sans travail. En réalité, on ne compte aujourd'hui chez nous, sauf quelques très rares exceptions, pratiquement aucun chômage.

La Suisse, principale exportatrice de montres — La participation de la Suisse à la production de montres — cette dernière s'élève actuellement à quelque 150 millions de pièces par an — atteint 47 % environ. Une montre sur deux pratiquement est ainsi produite dans notre pays. On trouve ensuite l'Union soviétique, dont la part dépasse légèrement 12 %, et le Japon, dont la part atteint 11 %. La position dominante de la Suisse ressort encore plus nettement si l'on considère les chiffres concernant les exportations : l'industrie horlogère suisse a pris pied sur quelque 160 marchés, répartis dans le monde entier ; elle exporte 97 % de sa production ; cela représente près des trois quarts des exportations mondiales, ce qui la place loin en tête des pays producteurs de montres. Le Japon, qui est le second pays exportateur de montres, ne participe qu'à raison de 8 % aux exportations mondiales, l'Union soviétique pour 6 %, la République fédérale d'Allemagne pour 4 % et la France pour 3 %.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20